

# 2017

## Rapport d'activité



**Assemblée Générale  
annuelle - 29 mai 2018**

# SOMMAIRE

---

<b>Rapport Moral</b>	<b>Page 3</b>
<b>Rapport d'Activité</b>	<b>Page 5</b>
- Animation / Valorisation	Page 5
- Formation / Diagnostic / Appui à l'évolution de l'offre	Page 10
- Observation / Recherche	Page 17
- Cotisation / Contribution	Page 33
- Service Emploi	Page 35
<b>Rapport financier</b>	<b>Page 36</b>

# Rapport moral

---

Mon rapport moral est largement déterminé par l'actualité de notre Groupe CREAI-CRIAS, dont les activités sont devenues indissociables, et c'est ce que nous souhaitons. Le rapport moral du CREAI est donc pour partie semblable à celui du CRIAS pour cet exercice 2017, qui a vu s'amplifier les actions et organisations transversales.

Notre jeune Groupe a connu durant l'année 2017 des turbulences liées au fait qu'il est encore en phase de croissance.

Le poste de Directeur Général est peu à peu conduit à évoluer, moins investi sur la production, et plus consacré à la gouvernance. Cela s'est avéré progressivement possible avec l'embauche de collaborateurs seniors dédiés au Groupe et destinés à augmenter l'offre commune du CRIAS et celle du CREAI, et à leur permettre d'être plus réactifs à la demande.

Le poste transversal de Directeur Support et Développement s'ébauchait depuis plusieurs mois. Il a été officiellement créé durant le dernier trimestre 2017.

Trois collaborateurs ont quitté le Groupe pour des raisons personnelles. De nouvelles compétences -que nous souhaitons- sont donc venues enrichir notre communauté :

- Camille DECHIN, qui est chargée d'accompagner et de développer tous les projets du Groupe ;
- Françoise BEZIN et Grégory MERLO, respectivement spécialistes de la formation et du conseil ;
- Côté CRIAS, le groupe des ergothérapeutes s'est étoffé avec l'arrivée d'Émilie ALLAIN en mai de Prune CHAMPIER et Arnaud DUCHARNE en septembre, en raison, en partie, de remplacements pour congés sans solde et de maternité.

Toujours côté CRIAS, le début de l'année 2017, le CRIAS a vu les conclusions de l'audit réalisé par la Métropole de Lyon. L'une de ses conclusions était impérative : le CRIAS doit renoncer à certaines de ses activités historiques qui ne sont plus dans le champ du financement de la Métropole.

En 2017, le CRIAS a donc finalisé un licenciement économique concernant un poste de documentaliste.

En 2017, le CRIAS a également poursuivi la réflexion engagée depuis 2016 sur son projet stratégique. Cela a notamment conduit à réaffirmer son identité en s'inspirant de son passé fondateur pour mieux illustrer ses actions présentes et ses aspirations. Cette réflexion constitue un investissement indispensable pour la suite, et notamment pour la phase, qui s'engage progressivement durant la deuxième partie de l'année : amplifier le rapprochement entre le CRIAS et le CREAI, au moyen de l'élaboration d'un nouveau projet.

Le CRIAS Mieux Vivre devient le CRIAS, Centre Régional d'Information pour l'Agir Solidaire et se dote d'un nouveau logo.

La mutualisation des trois structures CREAI-CRIAS-AGM est arrivée à son optimum : l'existence, au sein de notre Groupe, de ces trois structures distinctes représente un poids de plus en plus lourd : 2 bureaux, 2 Conseils d'Administration et 1 Conseil de Surveillance, 3 Assemblées Générales.

Les collaborateurs sont répartis entre trois employeurs et il est impossible aujourd'hui de leur proposer un statut et une représentation uniques.

Au fil des mois s'est confirmée la nécessité d'aller de l'avant et de regrouper les deux associations de manière plus étroite au sein d'une structure unique qui pourrait être un Institut.

Cet objectif est porté par les deux Bureaux et le Conseil de Surveillance d'AGM. Il conduit à une réflexion intense depuis le dernier trimestre 2017 : les collaborateurs et les administrateurs du CREAI et du CRIAS sont sollicités pour élaborer ce que doit être cet Institut : il doit bien sûr être toujours le porteur des objectifs du CRIAS et du CREAI mais il doit aussi dépasser leur simple complémentarité. Il doit positionner leurs potentialités multiplicatrices dans le champ actuellement ouvert à la prise en compte de la personne vulnérable.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, les deux bureaux se réunissent de manière conjointe depuis janvier 2018.

Ce projet, bien sûr, ne ralentit d'aucune manière le CREAI et le CRIAS dans la réalisation de leurs engagements respectifs vis-à-vis de leurs partenaires institutionnels, des associations, des professionnels et des usagers.

En 2017 le résultat du Groupe est positif mais déséquilibré :

- Le CREAI ARA réalise un bénéfice de plus de 100 K€.
- Pour les raisons précitées, le budget prévisionnel du CRIAS pour 2017 était déficitaire de 59 K€ : nous avons réussi à limiter ce déficit à 30 K€.

Les activités du CREAI qui ont participé à ce résultat sont les suivantes :

- Les études, conduites notamment à la demande de l'ARS et de la DRJSCS, ont connu un développement vigoureux, et dépassent le volume de 600 K€ ;
- La formation et le conseil se redressent, même si le résultat final (490 K€) laisse encore à désirer.
- Les dossiers concernant la Protection de l'Enfance (essentiellement le déploiement du référentiel d'évaluation ESOPPE, un peu au ralenti en 2017), confirment leur envol, qui se concrétisera en 2018 ;
- L'activité événementielle, ainsi que les publications, se font encore attendre. Cette relative inertie est due aux changements dans l'équipe ;
- L'activité de diffusion des offres d'emplois est très tonique ;
- Enfin, nos adhérents nous ont fidèlement soutenus, avec une nette croissance des contributions, qui atteignent 300 K€.

Dans cette tonalité positive, le CREAI est prêt à construire, avec son partenaire privilégié, et avec d'autres, le projet d'Institut qui lui permettra de mieux déployer sa mission au service de la qualité de l'offre sociale et médico-sociale, et de la conduite des changements importants qui la questionnent aujourd'hui, et demain.

**Jean-Pierre CLAVERANNE**  
Président du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes

# Rapport d'activité

---

## Animation / Valorisation

### Groupes de travail

- Polyscol animé par Mireille MICHEL

La commission régionale permanente « Handicap & Scolarité » du CREAI Rhône-Alpes, lieu d'échange d'expériences et de réflexion sur les facteurs favorables à la réussite des parcours de scolarisation, avait retenu au titre de ses thématiques de travail pour 2009-2010, la question des *conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap complexe de grande dépendance*. Depuis, cette commission regroupe des établissements médico-sociaux du Rhône, l'inspection académique du Rhône et le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes. Elle se centre sur la scolarisation des enfants présentant des *troubles cognitifs et communicationnels graves, associés à une déficience intellectuelle sévère, les enfants en situation de plurihandicap et polyhandicap*.

Ces travaux ont permis d'une part de construire un outil d'évaluation des compétences des enfants en situation de grande dépendance en matière d'apprentissage, de s'associer aux actions de différents partenaires et de soutenir les dispositifs pédagogiques au sein des unités d'enseignement des établissements médicosociaux.

Des journées de formation regroupant des professionnels éducatifs, paramédicaux, de différents établissements du secteur médico-social, de l'Education Nationale, enseignants et des parents ont été proposées. Deux journées ont été réalisées en 2017 réunissant une cinquantaine d'acteurs de la région lyonnaise.

Notre commission se réunissant une fois par trimestre s'oriente autour de deux visées :

- *Préparer et soutenir les équipes pluridisciplinaires des établissements dans la prise en compte des apprentissages des enfants et la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques, et*
- *Conduire des actions pour développer des dispositifs inclusifs de scolarisation des enfants polyhandicapés.*

- L'espace de réflexion éthique animé par Patrick PELÈGE et Sabrina LOISON

Par cet espace, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS réunissent des ressources et compétences pluridisciplinaires pour échanger à propos de situations - problèmes qui sollicitent une aide à la décision appuyée sur une réflexion d'ordre éthique, juridique et philosophique.

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS ont en effet décidé de mettre à la disposition des adhérents et des établissements la réflexion d'un « ERE », afin de pouvoir répondre aux questionnements des équipes, qui a fonctionné sur 2017 en prolongement des esquisses de comité effectuées les années précédentes.

La réflexion éthique est omniprésente au sein des ESMS ; Il ne s'agit pas de se substituer ou de rajouter une instance sur des thématiques déjà traitées par d'autres mais d'avoir une approche transdisciplinaire et transversale, au regard de l'étendue des champs du secteur sociale et médicosocial : celui de l'handicap, de la protection de l'enfance et de l'adolescence, de la gérontologie et de la précarité.

En 2017, cet espace s'est réuni à six reprises, a consolidé et élargi la constitution des acteurs qui le constituent, a consolidé son fonctionnement (comptes rendus et rédaction d'une charte), a établi des passerelles et des rencontres avec d'autres comités : celui de la FAS, de l'ADSEA 69, de la fondation du Prado, du CODASE.

La pluridisciplinarité de cette instance de réflexion éthique étant indispensable afin de nourrir un débat, la composition du groupe actuel pourrait en être étoffée, en y adjoignant notamment des juristes, directeurs d'établissements, professeur de médecine, chercheur en sciences de l'éducation, sociologue, philosophe. Les expériences, connaissances et compétences de chacun étant de nature à éclairer les questionnements soumis à l'Espace éthique et à faire évoluer la réflexion.

## Événements

- **8 mars 2017** : journée d'étude *Une définition des besoins fondamentaux de l'enfant pour mieux prévenir, prendre soin, protéger et soigner* » : 150 participants.
- **29 mars 2017** : colloque « *SERAFIN-PH, du principe à la réalité* » à Saint-Amant-Tallende (63) : 280 participants. Cette journée a été organisée en collaboration avec l'URIOPSS Auvergne, l'ADES 43 et l'A.D.E.S.S. 63.
- Conférence-débat - Les Rendez-vous de l'Evaluation ARSENE « *Comment passer d'un simple respect d'une obligation légale à un outil d'aide à l'amélioration continue de la qualité ?* »:
  - Clermont-Ferrand le **31 mai** : 14 participants.
  - Lyon le **2 juin** : 16 participants.

Ces évènements ont pu être organisés avec le soutien précieux et actif du service Communication transversal CREAM/CRIAS que nous remercions.

## Information et sensibilisation

Les thématiques des interventions d'information ou de sensibilisation offertes aux adhérents par le CREAM Auvergne-Rhône-Alpes :

- L'actualité de l'ANESM et de l'évaluation interne et externe,
- Utiliser le rapport d'évaluation externe,
- Se préparer à un appel à projet,
- Installer la bientraitance,
- Penser les collaborations sur un territoire,
- L'évolution des attentes, l'évolution de l'offre,
- Développer une offre de service innovante,
- Penser des parcours inclusifs,
- L'adaptation de l'accompagnement au vieillissement des personnes accueillies,
- Reconnaître et soutenir les proches-aidants,
- La responsabilité des administrateurs,
- La cohabitation des populations à besoins différents dans les établissements et services,
- Installer la réflexion éthique,
- La réforme de la tarification (SERAFIN-PH) et ses conséquences.
- De nouveaux territoires de parcours pour les personnes en situation de handicap
- Une définition des besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance

## Contributions et interventions

- **19 janvier 2017** : Débat Public, Démarche de consensus définition des besoins fondamentaux en protection de l'enfance, Ministère des familles, de l'enfance et du droit des femmes, Paris (Éliane CORBET)
- **24 janvier 2017** : Comité mixte NEXEM-CNAPE, « Handicap et protection de l'enfance », Paris, (Éliane CORBET)
- **25, 26 et 27 janvier 2017** : journées nationales de la fédération des PEP
  - Animation de la table ronde "Faire évoluer les postures : Quelles prestations pour une coordination réussie entre personnes accompagnées, professionnels et institutions ?", Clermont-Ferrand (Sophie LETURGEON)
  - Animation des tables rondes « Évolution des politiques publiques : cohérence, convergences, limites » et « Retours d'expériences » (Claude VOLKMAR)
  - Animation de la table ronde : « Aide Sociale à l'Enfance et Médico-social » (Éliane CORBET)
- **7 février 2017** : Direction de Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ministère de la Justice, Paris, Restitution des enseignements de la recherche « *Appréciation des situations de maltraitance(s) intrafamiliale(s), Enseignements pour la MJIE* » (Mesure Judiciaire d'Investigation Judiciaire), (Éliane CORBET)
- **3 mars 2017** : DU Protection de l'enfance, Université de Toulon et Conseil départemental du Var, « L'évaluation participative en protection de l'enfance » (Éliane CORBET)
- **14 mars 2017** : conférence ASPH 63 « Les réformes en cours et à venir : repenser l'offre dans une logique de territoire », Rochefort Montagne, environ 60 personnes (Mireille MICHEL)
- **28 mars 2017** : présentation du Schéma régional Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs et des Délégués aux Prestations Familiales. Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes (Marie GUINCHARD)
- **30 mars 2017** : Conférence sur l'évolution des politiques publiques dans le secteur médico-social, séminaire des cadres de la Fondation OVE (Claude VOLKMAR)
- **31 mars 2017** : 5èmes rencontres territoriales de la protection de l'enfance club ASE, La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, Mise en œuvre et perspectives. Participation à l'atelier « Caractérisation de la maltraitance dans les évaluations en protection de l'enfance » (Éliane CORBET)
- **14 avril** : DU ADOS difficiles - 50 professionnels de la région (Patrick PELÈGE)
- **3 mai 2017** : 9ème rencontre nationale des conseillers délégués à la protection de l'enfance et des magistrats coordinateurs, Direction des Services Judiciaires et Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ministère de la Justice, Université Pierre et Marie Curie, Paris, Conférence « L'évaluation en protection de l'enfance : pour un référentiel au service de l'analyse, la décision et l'action » (Éliane CORBET)
- **17 mai 2017** : conférence « *Anthropologie de la sexualité* » pour le Rectorat de LYON. 120 professionnels Éducation Nationale/Métropole de Lyon et secteur associatif (Patrick PELÈGE)
- **30 mai 2017** : Animation des Journées citoyennes de l'AFIPH « Quel pouvoir d'agir sur mon projet de vie » (Claude VOLKMAR)
- **6 juin 2017, 9 juin 2017, 22 juin 2017** : Assemblées générales des associations La maison des enfants, Annecy le Vieux (6 juin), ADAEAR St Genis-Laval (9 juin), La SLEA St Genis-Laval (22 juin), Exposé « *Les enjeux en protection de l'enfance* » (Éliane CORBET)
- **8 juin 2017** : colloque Education, familles, enfants et vulnérabilités, Université Besançon, Atelier « Réponses sociales et institutionnelles » Exposé (Éliane CORBET)
- **13 juin 2017** : Ecole Nationale de la Magistrature, Formation continue des magistrats, L'enfant en danger, enjeux et pratiques professionnelles, exposé « *L'évaluation en protection de l'enfance* » et participation au débat « *De l'information préoccupante à la saisine du juge des enfants* » (Éliane CORBET)

- **20 juin 2017** : Journée départementale technique de la CRIP Indre et Loire, exposé « *L'évaluation participative en protection de l'enfance* » Tours, (Éliane CORBET)
- **21 juin 2017** : Réunion technique Conseil départemental Loir et Cher, « *L'évaluation participative en protection de l'enfance* » Blois, (Éliane CORBET)
- **27 juin 2017** : Matinée d'étude « *Les besoins de l'enfant en protection de l'enfance* » ODPE Seine-Maritime, Rouen, conférence « *Quels sont les besoins spécifiques et particuliers en protection de l'enfance, Comment objectiver l'évaluation des besoins ? L'exemple du référentiel d'évaluation participative des situations familiales CREAL Auvergne-Rhône-Alpes/ONPE* » (Éliane CORBET)
- **16 juin 2017** : journée associative des PEP 19. Animation de la journée sur la thématique du virage inclusif, Tulle (Sophie LETURGEON)
- **29 juin 2017** : Colloque Protection de l'Enfance, Moulins, « *Le référentiel d'évaluation participative des situations familiales CREAL Auvergne-Rhône-Alpes/ONPE* » (Claude VOLKMAR)
- **6 Juillet et 31 Août 2017** : journée associative des PEP 63. Theix (Sophie LETURGEON et Mireille MICHEL)
- **28 août 2017** : journée de rentrée de réflexion EPISEAH 38 « Des évolutions dans le domaine du handicap, pourquoi parler de dispositifs inclusifs aujourd'hui ? Claux, environ 80 personnes (Mireille MICHEL)
- **22 Septembre 2017** : rendez-vous ARSENE, "Comment passer d'un simple respect d'une obligation légale à un outil d'aide à l'amélioration continue de la qualité ?", Clermont-Ferrand (Sophie LETURGEON)
- **29 septembre 2017** : journée des Dirigeants Associatifs, Union Tutelles Rhône-Alpes (UTRA). Intervention dans le champ de la protection juridique des majeurs : le projet ou la mise sous tension de l'association (Jean-Pierre CLAVERANNE)
- **19 octobre 2017** : Colloque ADAPEI 07 Dans une société solidaire et inclusive, il n'y a pas de citoyens inutiles, Conférence « *L'autodétermination, cela s'apprend* » (Claude VOLKMAR)
- **10 novembre 2017** : présentation de l'étude sur le besoin de répit des personnes en situation de grande dépendance, dans le cadre du Diplôme Inter Universitaire créé par la Fondation France Répit et porté par les Universités de Lyon et Saint-Etienne (Sophie MORALY)
- **16 novembre 2017** : Journée annuelle ODPE Pyrénées Orientales, Perpignan, *L'évaluation participative référée aux besoins fondamentaux* », (Éliane CORBET)
- **23 novembre 2017** : réunion fondatrice du projet « La maison des DYS », Hôtel de Région (Jean-Pierre CLAVERANNE, Claude VOLKMAR)
- **23 novembre 2017**, Ateliers préparation du 4<sup>ème</sup> plan national autisme, Ministère de la santé et des solidarités, Paris, Atelier « *Autisme et protection de l'enfance* », « *L'évaluation conduite avec l'appui du référentiel d'évaluation participative* », (Éliane CORBET)
- **28 novembre 2017**, Journée interne des professionnels protection de l'enfance, Conseil départemental du Rhône, « *Les besoins de l'enfant au cœur de la réforme de la protection de l'enfance : regards croisés* », Hôtel du Département, Lyon, exposé « *L'évaluation participative référée aux besoins fondamentaux* » (Éliane CORBET)
- **30 novembre 2017** : Animation du séminaire « *Coordonner les parcours de vie : quel management pour accompagner le changement* » Think Tank « *Parcours et Innovation* », Lyon (Claude VOLKMAR)
- **7 Décembre 2017** : DU Psycho-patho des adolescents : 40 médecins et infirmières (Patrick PELÈGE)
- **8 décembre 2017** : Journée sur les ITEP de la Loire. Intervention sur le paysage médico-social en mouvance, Saint-Etienne (Sophie LETURGEON)
- **11 décembre 2017** : Conférence parentalité - CAF et UDCS de LYON : 60 professionnels (Patrick PELÈGE)



## Publications - Observation/Recherche

- Rapport de l'étude sur le territoire de parcours des adultes en situation de handicap menée sur le bassin de santé intermédiaire d'Yssingaux en 2017/2018
- Rapport d'étude sur les CMPP de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Rapport final sur les PCPE de la région
- Rapport de synthèse qualitatif de la campagne de revalorisation des agréments des ESMS Adultes
- Rapport Enfants pour le territoire Yssingelais présentant les éléments de diagnostic ayant nourri les réflexions partenariales organisées et une synthèse des modalités d'organisation envisagées en matière de territorialisation de l'offre
- Rapports Adultes pour les territoires de Nord Isère et de l'Est Lyonnais présentant les éléments de diagnostic ayant nourri les réflexions partenariales organisées et une synthèse des modalités d'organisation envisagées en matière de territorialisation de l'offre
- Synthèse régionale qui rend compte d'une typologie détaillée des dispositifs innovants et des divers enseignements issus de ces expérimentations dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous »
- Rapport de synthèse sur l'analyse de l'offre de formation existante pour favoriser l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap

## Partenariats

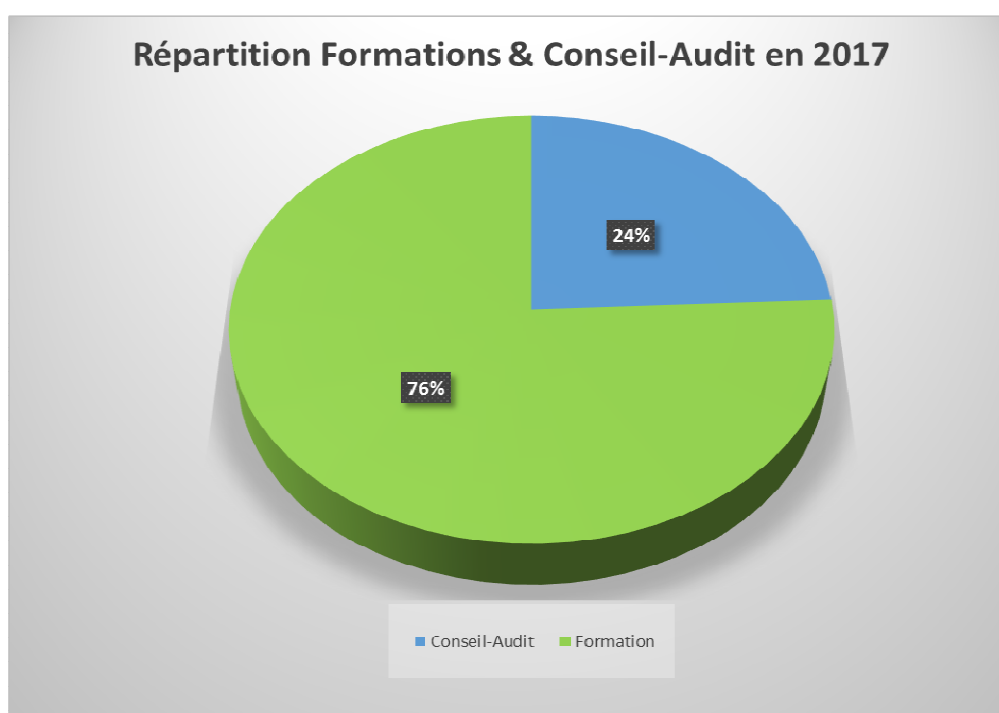
- **ANCREAI** : dont, plus particulièrement, participation au pôle « Etudes, Recherches, Observation ».
- **CESAP** (Comité d'Études, d'Éducation et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées) : collaborations en matière de formation.
- **INS HEA** (Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'Éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés) : collaborations en matière de recherche.
- **ONPE** (Observatoire National de la Protection de l'Enfance) : collaborations en matière de recherche et d'observation.
- **ORS Auvergne-Rhône-Alpes** (Observatoire Régional de la Santé) : collaborations en matière d'observation régionale.
- **Université Lumière Lyon 2** : collaborations en matière d'enseignement et de recherche

## Mandats

- CESER Auvergne-Rhône-Alpes, Commission Prospective (Jean-Pierre CLAVERANNE)
- Conseil scientifique de l'ANESM (Claude VOLKMAR)
- Comité scientifique de la mission DGCS/CNSA de réforme de la tarification SERAFIN-PH (Claude VOLKMAR),
- Conseil d'administration ANCREAI (Éliane CORBET),
- CRSA Auvergne-Rhône-Alpes (Éliane CORBET),
- Conseil d'Administration ARAFDES (Claude VOLKMAR),
- Membre des commissions d'appels à projets (Claude VOLKMAR),
- Comité de pilotage du CRA Rhône-Alpes, (Éliane CORBET),
- Comité technique régional de l'autisme, (Éliane CORBET),
- Comité d'observation et de suivi de l'utilisation de la méthode d'évaluation en protection de l'enfance, coprésidence avec le Directeur de l'ONPE (Éliane CORBET),
- Comité d'experts, Démarche de consensus sur les besoins de l'enfant en protection de l'enfance (Éliane CORBET)
- Conseil scientifique COMPILIO (Sophie LETURGEON)
- Groupe de travail nationale concernant l'évolution de FINESS et des arrêtés d'autorisation, DGCS (Sophie LETURGEON)

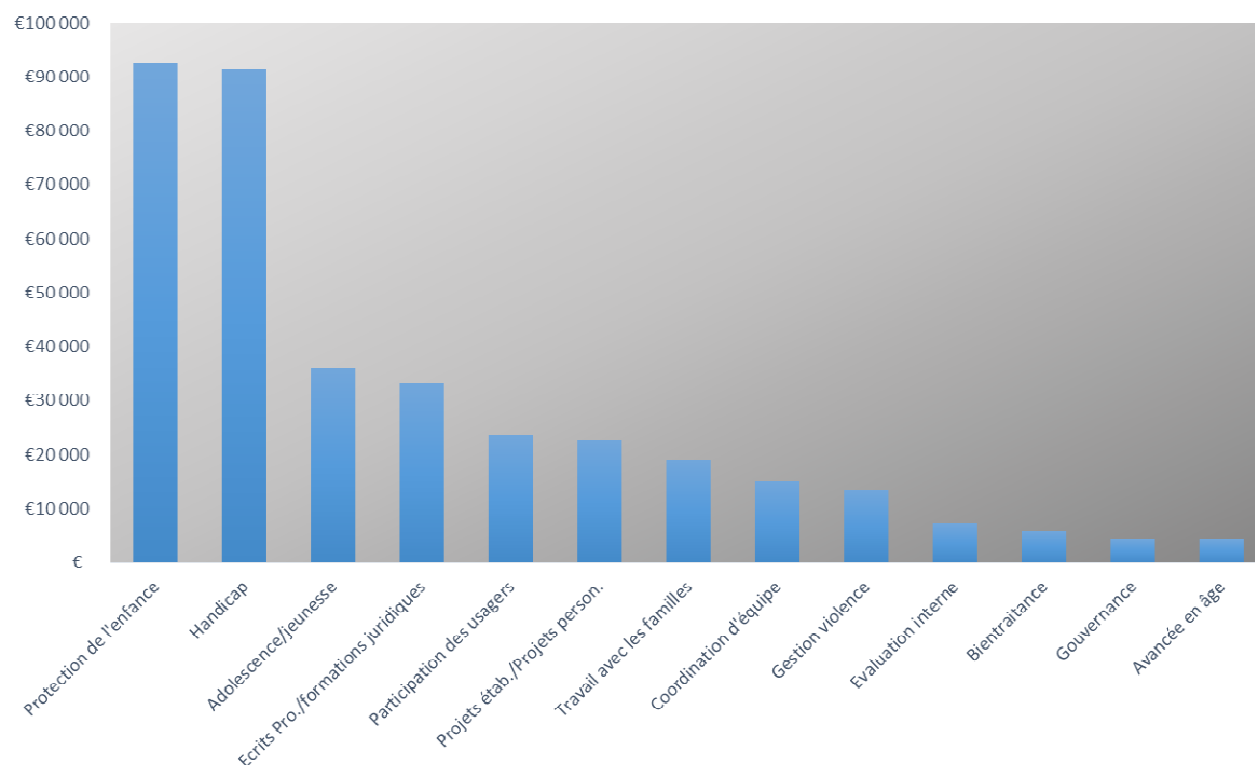
# Formation / Diagnostic/ Appui à l'évolution de l'offre

## Volume de l'activité Formations & Conseil-Audit du CREAL Auvergne-Rhône-Alpes en 2017



		2017
Conseil/Audit	Nombre de jours	109
	Volume budgétaire	119 721 €
Formation	Nombre de jours	324
	Volume budgétaire	373 404 €

## Répartition par thématique de Formation en 2017



Thématique formation	Produits €	Nbre jours	Répartition dans l'activité de formation
Protection de l'enfance	92 600 €	83.5	25%
Handicap	91 444 €	81.5	24%
Adolescence/jeunesse	36 080 €	27	10%
Ecrits professionnels-Formations juridiques	33 220 €	28.5	9%
Participation des usagers	23 640 €	20	6%
Projets établissement-personnalisés	22 680 €	18.5	6%
Travail avec les familles	19 120 €	16.5	5%
Coordination d'équipe	15 139 €	11	4%
Gestion de la violence	13 600 €	12	4%
Evaluation interne	7 200 €	6	2%
Bienveillance	5 880 €	5	2%
Gouvernance	4 320 €	2	1%
Avancée en âge	4 320 €	4	1%
Autre	4 161 €	7.5	1%

## Analyse de l'activité par domaines

### ▪ ***Etayage des pratiques d'accompagnement social et médico-social***

La question de l'accompagnement du handicap psychique, ainsi que la gestion des situations de violence en ESMS sont objets de sollicitations constantes. Nous observons également que les évaluations externes entraînent des demandes régulières pour actualiser les projets d'établissements et de services, ajuster les pratiques professionnelles et organisationnelles des ESMS à la mise en application des projets personnalisés et du travail avec les familles.

A l'instar des projets personnalisés, la thématique des écrits professionnels et du dossier de l'utilisateur suscite toujours un vif intérêt de la part des ESSMS. La résurgence des demandes est à mettre en lien avec l'informatisation des systèmes d'information, et celle du dossier de l'utilisateur tout particulièrement, qui soulève de nombreuses questions et bouleverse les pratiques, plus particulièrement dans le domaine de la gestion des informations à caractère confidentiel.

Nous observons cette année une demande croissante relative aux modalités de travail avec les familles dans les champs du handicap comme de la protection de l'enfance. Si cette thématique n'est pas nouvelle, les contenus de formation actuellement proposés se nourrissent des enseignements de travaux récents sur les aidants menés au sein du pôle observation/recherche.

Des approches nouvelles des comportements-problèmes sont engagées auprès de plusieurs établissements, qui entraînent des questions nouvelles, notamment sur les responsabilités des dirigeants face aux pratiques de contention, ainsi qu'une nouvelle conception écosystémique des déterminants.

Les utilisations des nomenclatures Besoins/Prestations issues des travaux de la mission SERAFIN-PH commencent à irriguer l'ensemble du secteur, entraînant de nombreuses demandes de formation, mais aussi de conseil concernant les fonctions de coordination de parcours, la mise en œuvre de dispositifs et de plates formes à visée inclusive.

Les formations à la démarche de CPOM et à l'EPRD suscitent des demandes de formation, assurées conjointement avec le Cabinet ACTICONSEIL d'expertise comptable.

Toutes les formations évoluent, tant sur le contenu que sur les modalités pédagogiques, qui privilégient des approches de type coaching, ainsi que les mises en situation concrète.

### ▪ ***Gouvernance et management des structures et des dispositifs sociaux et médicosociaux (appui-conseil)***

Les demandes en lien avec ce champ d'intervention recouvrent les thématiques du projet d'établissement (programmer, piloter et évaluer son projet d'établissement), de la conduite du changement, du fonctionnement mutualisé et en réseau (création de siège, fusion, CPOM, diagnostics de fonctionnement) ou encore de la prévention des risques psychosociaux. Le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes intervient également régulièrement en établissement aux fins de diagnostics portant sur l'organisation et le fonctionnement de ces derniers.

Du fait de la programmation régionale généralisant les CPOM, des accompagnements personnalisés ont été conçus et déployés auprès de plusieurs clients en 2017.

Les démarches d'évaluation interne reprennent, que nous accompagnons avec le référentiel ARSENE. Les préconisations issues des rapports d'évaluation interne participent au développement d'offres de formation sur mesure, pour accompagner les plans d'amélioration.

Des sollicitations croissantes émanent de la part d'organismes gestionnaires pour accompagner l'évolution de l'offre dans le cadre du renforcement des politiques publiques issues du rapport PIVETEAU et de la mission DESAULLE : séminaires stratégiques d'administrateurs, travaux prospectifs.

### ▪ ***Le champ de la protection de l'enfance***

Le référentiel d'évaluation développé par le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien de l'ONPE est adopté par un nombre croissant de Conseils départementaux (un tiers de l'ensemble national) et approprié par leurs agents pour une utilisation lors de l'évaluation initiale. Il est adopté également dans certains départements pour une utilisation lors de l'évaluation pluridisciplinaire en cours d'accompagnement, de l'élaboration du « projet pour l'enfant » et son plan d'action partagé à l'évaluation de l'impact de la mesure, tout particulièrement lors de la rédaction du « rapport de situation ». Corrélativement, les établissements et services associatifs s'en saisissent aussi pour étayer leurs actions, ce qui donne corps à l'émergence d'un corpus commun de références dans le secteur de la protection de l'enfance, contribuant ainsi fortement à la professionnalisation et à des pratiques équitables et de qualité.

Pour accompagner ce développement, le Bureau a décidé de constituer un Consortium de développement ayant pour missions :

- D'actualiser le référentiel, et de le protéger sous la marque ESOPPE, afin d'en sécuriser la diffusion nationale ;
- D'engager sa numérisation permettant de saisir en temps réel les données des situations et de les agréger aux fins d'observation ;
- De compléter le référentiel par des travaux de recherche portant sur des cahiers par âges, préconisés par le rapport MARTIN-BLACHAIS issu de la démarche de consensus nationale sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, ainsi que par des collaborations internationales ;
- D'assurer la formation et la labellisation de « démultiplicateurs » au plan national ;
- De développer tous partenariats permettant d'assurer les formations nécessaires à l'appropriation des bases théoriques nécessaires à l'utilisation du référentiel (théories du développement, de l'attachement etc.).

### ▪ ***Le champ de la précarité***

Des travaux antérieurs menés dans le cadre de recherches actions et de formation permettent au CREAL de s'investir auprès des associations rhodaniennes et rhônalpines sur les questions de gestion de situations de violence, des questions sur la vie affective et sexuelle des sujets en situation de handicap et de souffrance psycho-sociale liée à la pauvreté.

Nous avons en 2017 poursuivi la consolidation des actions d'intervention à la fois auprès des cadres dirigeants et des acteurs sociaux confrontés au dénuement et à la complexité des formes contemporaines de précarité.

## Dynamique des ressources en Formation et Conseil au cours de l'année 2017

### ▪ Les permanents

Avec une présentation plus détaillée pour les derniers arrivés :

- **Françoise BEZIN** est issue du secteur médico-social où elle a exercé, en tant que psychomotricienne, puis en tant que chargée d'insertion professionnelle. Elle a une expérience diversifiée des structures et des publics : handicap visuel, handicap psychique, handicap mental, maladie d'Alzheimer / Foyer d'hébergement, foyer de vie, Esat, domicile.

Complétée par une expérience de formatrice, de consultante et d'animatrice de formation, elle a acquis une expertise dans les métiers du soin et de l'accompagnement et sur les questions de pratiques et de postures professionnelles dans les champs du médico-social et de l'animation sociale. Elle a participé également à la préparation de journée de travail et à l'ingénierie de formation.

Salariée, puis cadre, puis associée au sein d'une SCOP, elle a ainsi expérimenté différentes façons de travailler et de penser l'organisation.

Un Diplôme Supérieur en Travail Social et un Master 1 en pratiques sociales (DHEPS) lui confère une qualité de Responsable d'études et de projets sociaux.

- **Eloi CHARDONNET**, Conseiller technique spécialisé dans les diagnostics de structures médico-sociales, dans l'accompagnement de la réalisation de projets d'établissement et de service ainsi qu'à la réactualisation des processus de Projets Personnalisés au sein des organisations médico-sociales.

Formateur au logiciel ARSENE, il intervient également dans certaines études menées par le CREAI notamment un travail sur la formation des MJPM et la gestion des cas complexes en lien avec la DRDJSCS et participera prochainement à l'analyse d'une quinzaine de PCPE sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est titulaire d'un Master en Droit Public général et Master 2 en Droit et Management des structures sanitaires sociales et médico-sociale à l'IFROSS.

- **Grégory MERLO**, issu d'un parcours universitaire accompli dans les domaines de la biologie et de la santé (Master 2 de Méthodologie des essais cliniques et thérapeutiques - 2006, Université Montpellier 2), complété par un Master 2 de Gestion des établissements sanitaires et sociaux (2007, Université Aix-Marseille 3), son parcours professionnel l'a amené à occuper différentes fonctions dans le secteur Médico-Social, que ce soit dans le champ du handicap ou des personnes âgées, avec comme constante, la conduite et la mise en œuvre des différentes politiques publiques du secteur.

Successivement en charge de la tarification et du contrôle d'établissements et services médico-sociaux à la DDASS de l'Hérault, chargé de mission pour l'élaboration du CPOM auprès de l'association ADAGES, responsable médico-social et développement à la direction générale du groupe DomusVi (gestionnaire d'EHPAD), et responsable régional Ile de France de l'offre de service pour l'association APF, il a ainsi, acquis, depuis 10 ans, une expérience complète en :

- Appui et conseil méthodologique, stratégique et technique auprès des ESMS,

- Conception et ingénierie de projet médico-sociale (réponse à appel à projet, transformation/restructuration de l'offre de services, territorialisation, projet partenarial inter-associatif, développement de projets innovants ...),
  - Négociation auprès de différents type d'interlocuteurs (autorités administratives, associations, bailleurs sociaux, acteurs de l'ESS, ...),
  - Contractualisation, avec l'initiation et l'élaboration de plusieurs CPOM et conventions tripartites.
- o **Camille DECHIN**, Chef de projets, apporte son soutien dans tous les domaines où l'équipe a besoin de soutien pour innover et créer de nouveaux projets.

Psychologue clinicienne de formation initiale, elle a ensuite intégré le mastère Entrepreneurs à HEC, complété par un Certificate en Economie Sociale et Solidaire. Lors de sa précédente expérience professionnelle chez Habitat et Humanisme, elle a dirigé le projet d'habitats bi-générationnels, nouveau levier de développement de la fédération. Par ailleurs, en tant qu'auto-entrepreneur, Camille DECHIN accompagne régulièrement des start-ups et associations de l'ESS dans leurs problématiques de développement et innovation.

#### Et puis :

- o **Eliane CORBET**, Directrice déléguée au développement et aux relations institutionnelles du groupe CREA/CRIAS, très impliquée dans les domaines de la protection de l'enfance, du groupe handicap et scolarité. Très impliquée également dans des travaux de recherche avec l'ONPE et dans les formations au référentiel CREA Rhône-Alpes/ONPE.
- o **Sophie LETURGEON**, Directrice Générale Adjointe, **Juriste**, intervient principalement sur des activités de formations et d'accompagnement en matière d'évaluation interne ou de dispositifs innovants, de projet d'établissement ou de conduite du changement.
- o **Sabrina LOISON**, Coordinatrice du Centre d'écoute RhôneALMA, intervient principalement sur la démarche qualité et sur les thématiques bientraitance-maltraitance.
- o **Mireille MICHEL**, Éducatrice et Formatrice, Doctorante en Sciences de l'Education (Pr GARDOU, LYON 2), spécialiste des fonctions éducatives, et de l'accompagnement du handicap.
- o **Najette M'SALLAK**, juriste, conseillère technique, a rejoint le pôle de Lyon depuis octobre 2016
- o **Patrick PELEGE**, Sociologue, spécialiste de l'adolescence et de la protection de l'enfance et de la gestion des situations de violence.
- o **Claude VOLKMAR**, Directeur Général, contribue principalement aux activités de conseil et d'appui-conseil à la gouvernance associative.

#### En appui sur le plan technique et documentaire :

**Christelle LEBON**, Assistante, assure un travail d'interface avec les clients et commanditaires, les permanents formateurs et les vacataires.

L'apport des documentalistes **Eliane VAUDO** et **Elodie DAVIN** constitue un appui nécessaire et permanent à l'équipe de formateurs/intervenants.

De même, **Camille DECHIN**, Chef de projets, apporte son soutien dans tous les domaines où l'équipe a besoin de soutien pour innover et créer de nouveaux projets.

- **Les collaborations externes**, personnes ressources externes qui ont été sollicitées sur l'année 2017 :
  - Eugenia **BRATESCU**, Directrice ESMS, coach certifié
  - Catherine **BONNET**, Formatrice
  - Fabrice **DELADOEUILLE**, Psychologue, Formateur
  - Olivier **DUCHOSAL**,
  - Virginie **FARA**, Psychologue, Formatrice
  - **Éric FOURNERET**, Philosophe
  - Joëlle **NICOLETTA**, Formatrice
  - Lionel **PERNETTE**, Éducateur PJJ, Formateur
  - Claire-Lise **RAVAILLE**, Formatrice
  - Jean-Michel **SANTT**, Directeur ESMS
  - Le cabinet Acti Conseil

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes coordonne une équipe d'intervenants extérieurs dans les champs de compétences complémentaires à ceux de ses conseillers techniques (ex. approche psychologique et médicale de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap, méthodes et outils d'accompagnement des personnes avec des troubles envahissants du développement, accompagnement des personnes avec un handicap psychique etc.) ou en développement (évaluation en protection de l'enfance).

Nous avons mis en place une clarification des conditions de rémunération et des rencontres régulières (individuelles et groupales) avec ces collaborateurs qui complètent ponctuellement nos insuffisances « internes ».

## Éléments complémentaires d'analyse

- Poursuite de l'amélioration de la qualité dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle avec le référencement DATADOCK et la certification OPQF obtenue en juillet 2017.



# Observation / Recherche

## Convention avec l'ARS / DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes 2017

---

### 1. ETUDE SUR LES CMPP DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

#### OBJECTIFS INITIAUX (Novembre 2016) :

L'ARS souhaite actualiser le positionnement des CMPP et prioriser leurs missions et accompagner une évolution de leurs activités et de leurs pratiques.

Pour mener ce travail, l'ARS souhaite s'appuyer sur une étude approfondie des CMPP en région notamment en terme d'activités, d'organisation de fonctionnement, de partenariat.

Les objectifs opérationnels de cette étude prévoient notamment de :

- Interroger les missions (notamment en matière de prise en charge précoce) et la mobilisation des CMPP ;
- Identifier et caractériser l'activité de chacun des CMPP ;
- Interroger l'intégration des CMPP dans leurs territoires et leurs relations partenariales (vis-à-vis de l'environnement sanitaire et médico-social, et du champ scolaire) ;
- Définir de nouvelles orientations et feuilles de route par structure, par département, et au niveau régional ;
- Organiser une offre de diagnostic de niveaux 2 et 3 (à l'échelle interdépartementale ou régionale), à partir de l'identification et la mobilisation d'un certain nombre de CMPP

#### ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2017 :

- Monographie par CMPP (soit 22 monographies)
- Un rapport final présentant la synthèse des travaux menés
- Un diaporama de présentation des principaux enseignements de l'étude
- Des cartographies régionales et départementales

#### NOMBRE DE JOURS REALISES : 102.5

### 2. ETUDE SUR LES PCPE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

#### OBJECTIFS :

Afin de porter un regard régional sur le développement des PCPE et de dresser une typologie des PCPE sur le territoire, l'ARS a mandaté le CREAI pour mener une analyse comparée de l'ensemble des dossiers retenus des porteurs de projet (soit 35 PCPE) entre 2016 et 2017.

### ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2017 :

- Fiches d'identité par PCPE (soit 35 fiches)
- Cartographies des PCPE (actualisation à prévoir suite à l'actualisation des fiches par les porteurs de PCPE)
- Un rapport final sur les PCPE de la région (en cours de finalisation suite à l'actualisation des fiches par les porteurs de PCPE)
- Un diaporama de présentation des principaux enseignements de l'étude
- Un projet de trame de rapport d'activité (non validée à ce jour par l'ARS - communiquée en juillet 2017)

### NOMBRE DE JOURS REALISES : 25 jours

## **3. OBSERVATION EN ROUTINE : PORTRAITS DEPARTEMENTAUX (financement 2016)**

### OBJECTIFS

En 2013, à la demande de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes a été missionné afin de réaliser une observation médico-sociale inscrite dans l'observation en santé (comme l'a retenue le PRS 2012-2017).

Centré sur le secteur médico-social, le CREAI a produit 3 séries d'analyses départementales (portraits départementaux) et de comparaisons interdépartementales, avec des données de 2012, 2013, 2014, 2015.

Afin d'alimenter les travaux de l'ARS sur l'offre médico-sociale, le CREAI devait se charger en 2017 de :

- Analyser des indicateurs issus de cette observation permettant de qualifier le besoin, par département,
- Dresser une évolution sur les 3 années des portraits départementaux.

### LIVRABLE ATTENDU AU 31 DECEMBRE 2017 :

- Un rapport de synthèse des indicateurs sélectionnés avec des données de 2012, 2013, 2014, 2015 en fonction de la source de données (CD, MDPH, CAF, Education nationale), par département.

### NOMBRE DE JOURS REALISES : 16 JOURS

## **4. ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE (VOLET ADULTES) - FINALISATION (financement 2017)**

### OBJECTIF :

Afin de revaloriser les autorisations des ESMS Handicap adultes, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a mandaté, en 2015, le CREAI pour recueillir des données actualisées sur l'offre de service et les moyens déployés par les établissements et services ainsi que sur l'évolution des caractéristiques et besoins du public accompagné sur les départements auvergnats.

La méthode proposée a permis d'obtenir et de partager un socle de connaissances afin de permettre d'adapter l'offre médico-sociale au plus près des besoins recensés. Ces travaux et réflexions ont produit de la connaissance pour alimenter la révision des agréments des ESMS Handicap du territoire auvergnat.

La rédaction du rapport final a été finalisé en 2017 compte tenu des temps de dialogues entre l'ARS et les organismes gestionnaires pour stabiliser les révisions d'autorisation.

#### **ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2017 :**

- Elaboration du rapport de synthèse qualitatif de la campagne de revalorisation des agréments des ESMS Adultes (1<sup>er</sup> trimestre 2017)

#### **NOMBRE DE JOURS REALISES : 3 jours**

### **5. REFLEXION SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP A PARTIR DES TERRITOIRES PASCALINE (financement sur 2016, 2017 et 2018)**

#### **OBJECTIFS :**

Sur 3 territoires identifiés (Est lyonnais/Nord Isère/Yssingeaux), le CREAI a été missionné pour développer un diagnostic territorial partagé.

Ces territoires correspondent aux territoires de soins numériques (PASCALINE). L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité que les territoires concernés par PASCALINE soient non seulement des territoires expérimentaux en matière de développement de nouvelles technologies et d'innovations numériques mais également en matière d'accompagnement des parcours des personnes en situation de handicap.

Les objectifs de cette réflexion étaient :

- d'identifier, sur ces territoires, les risques de rupture de parcours des personnes en situation de handicap, et leurs besoins et attentes en matière d'accompagnement ;
- de promouvoir la construction d'une organisation autour de la notion de parcours en proposant des modes de fonctionnement renouvelés entre les acteurs des territoires, ou l'expérimentation de nouveaux modes d'organisation, permettant d'améliorer leur coordination pour ainsi fluidifier les parcours des personnes ;
- de construire le cadre permettant de développer une réflexion partagée autour de la nécessaire évolution de l'offre et de son organisation ;
- d'accompagner les professionnels du secteur du handicap à anticiper les enjeux technologiques.

Il s'agit de déboucher sur des propositions d'organisation territoriale en matière de prise en charge permettant la réalisation de parcours territorialisés au plus près des besoins des personnes en situation de handicap et d'en mesurer les impacts.

Les résultats de ladite réflexion pourront servir de modèle pour un déploiement régional, et pourraient, le cas échéant, se traduire par des orientations et objectifs repris dans le Projet Régional de Santé.

Pour 2018, un nouveau territoire a été identifié : VICHY.

## ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2017 :

- Comptes rendus des 12 ateliers réalisés sur les différents territoires (Pour chaque atelier, 3 séances se sont tenues) ;
- Rédaction d'un rapport *Enfants* pour le territoire Yssingelais présentant les éléments de diagnostic ayant nourri les réflexions partenariales organisées et une synthèse des modalités d'organisation envisagées en matière de territorialisation de l'offre ;
- Rédaction de deux rapports *Adultes* pour les territoires de Nord Isère et de l'Est Lyonnais présentant les éléments de diagnostic ayant nourri les réflexions partenariales organisées et une synthèse des modalités d'organisation envisagées en matière de territorialisation de l'offre ;
- Rédaction en cours du rapport *Adultes* pour le territoire Yssingelais présentant les éléments de diagnostic ayant nourri les réflexions partenariales organisées et une synthèse des modalités d'organisation envisagées en matière de territorialisation de l'offre ;
- Conception d'une synthèse (diaporama) synthétisant les principaux enseignements issus des 3 territoires

### POUR LES TERRITOIRES NORD ISERE ET EST LYONNAIS

NOMBRE DE JOURS CONCERNANT LA PARTIE ADULTE : 143 jours

### POUR LE TERRITOIRE YSSINGELAIS

NOMBRE DE JOURS CONCERNANT LA PARTIE ENFANTS : 42 jours

NOMBRE DE JOURS CONCERNANT LA PARTIE ADULTE (financement 2017) : 73.25 jours

### TRAVAIL TRANSVERSAL : MODELISATION

L'approche par micro-territoire décrite ci-dessus a ainsi permis d'identifier, d'une part, des points communs entre ces différents territoires (en termes de difficultés identifiées et/ou de propositions) et, d'autre part, des spécificités territoriales (en raison du contexte démographique...).

Le CREAL a établi une synthèse régionale des éléments issus de la réflexion partenariale menée sur ces trois territoires infra-départementaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La finalisation de la synthèse a été réalisée en mars 2018.

NOMBRE DE JOURS REALISES : 4 jours

### POUR LE TERRITOIRE DE VICHY

Fin 2017, le CREAL a commencé à identifier les acteurs à mobiliser sur le territoire et collecté les données pour dresser un diagnostic quantitatif.

NOMBRE DE JOURS REALISES : 1 jour

## **6. AUTRE FONCTION OBSERVATION DU CREAL (financement 2017)**

### OBJECTIFS :

- L'élargissement des champs de veille thématique (ajout de la Santé)
- L'élargissement géographique (ouverture au territoire auvergnat)

## ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2017 :

- Alimentation de la base d'études
  - Travail de collecte : mise en ligne de documents, veille et indexation.
- Participation à la stratégie de développement et de communication du portail PIEROS, nouvelle version.
  - Promotion de la nouvelle version du portail, à l'échelon Régional
  - Participation aux comité technique et comité de pilotage (avec ARS et ORS), chef de projet : ARS.

NOMBRE DE JOURS REALISES : 10 jours

## **7. RECENSEMENT DES DISPOSITIFS INNOVANTS DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE « UNE REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS » (financement 2017)**

### OBJECTIFS

Dans le cadre de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », l'axe 4 sur l'accompagnement au changement des pratiques vise notamment à recueillir et valoriser les expériences ayant permis de construire et proposer des réponses alternatives pour des personnes handicapées en situation de rupture de parcours.

La Mission RAPT/DESSAULLE vise en particulier à identifier et favoriser le développement des dispositifs innovants, expérimentés par les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et/ou de droit commun, visant à trouver des solutions pour prévenir ou répondre aux besoins et attentes des personnes handicapées ne trouvant pas de réponse satisfaisante dans les structures médico-sociales courantes.

Dans ce cadre, la DGCS a sollicité l'ANCREAI pour analyser et synthétiser des remontées d'expériences en s'appuyant sur les CREAI régionaux.

## ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2017

- A partir du recueil et de l'analyse des éléments recueillis via les fiches individuelles auprès des opérateurs, réalisation d'une synthèse régionale qui rend compte d'une typologie détaillée des dispositifs innovants et des divers enseignements issus de ces expérimentations.

*Suite aux synthèses régionales, l'ANCREAI a réalisé une synthèse nationale des dispositifs innovants. Cette dernière a permis d'alimenter la conduite de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » et s'inscrit en complémentarité avec les remontées d'informations organisées à partir des territoires pionniers.*

NOMBRE DE JOURS REALISES : 15 jours

## 8. JOURNEE D'ETUDE PROTECTION DE L'ENFANCE & HANDICAP, 8 MARS 2017 A BRON

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes a organisé avec le soutien du Défenseur des droits, de l'ONPE, de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, de la CNAPE, de NEXEM une journée d'étude le 8 mars 2017 à Bron sur le thème : **Protection de l'enfance et handicap - Une définition des besoins fondamentaux de l'enfant pour mieux prévenir, prendre soin, protéger et soigner.**

Cette journée permettait d'offrir un temps de formation et d'échanges aux professionnels des secteurs de la protection de l'enfance et du handicap.

Ces travaux visaient à favoriser le dialogue interinstitutionnel propice à l'émergence et la diffusion de nouvelles pratiques.

## 9. FONCTION CONSEIL TECHNIQUE

En lien avec ses missions règlementaires, le CREAI exerce une fonction de conseil technique auprès des acteurs régionaux.

*Ils ont vocation, dans un but d'intérêt général et en favorisant la participation des usagers, à :*

- Observer, réaliser des études, et produire des analyses, permettant de mieux connaître les besoins de ces populations, les réponses qui leur sont apportées, les dynamiques locales, en associant tous les acteurs concernés ;*
- Contribuer, notamment par des conseils techniques, sur la base de l'expertise ainsi construite, aux réflexions, débats, travaux des pouvoirs publics et des autres acteurs du territoire pour leur permettre de définir les évolutions des politiques et des dispositifs en faveur des personnes vulnérables ;*
- Accompagner l'ensemble des acteurs intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et dispositifs dans les évolutions des réponses aux besoins*

Extrait de l'INSTRUCTION N° DGCS/3C/CNSA/2015/138 du 24 avril 2015 relative au financement des Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en 2015

	Nb jours réalisés en 2017
<b>Participation à des groupes de travail liés au CRA et CTRA</b>	
Comité de pilotage du centre de ressources régional pour l'autisme Participation au COPIL au titre de « personne qualifiée »	1
Bureau du CTRA	0.5
CTRA	1
<b>Participation aux réunions du groupe de travail ARS et EN et au Comité de pilotage régional ARS / EN</b>	
9 réunions du groupe de travail	4.5
<b>Participation à la CRSA</b>	
Participation à la CRSA MS	3
Participation groupe de travail CRSA MS - réalisation de synthèse pour la CRSA et rédaction d'une note de synthèse pour contribuer aux réflexions sur le PRS 2	2
	12

## 10. ACTIONS POUR LA DDRJSCS (financement sur 2016 et 2017)

### CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre de la réforme territoriale, le préfet de région a souhaité que le nouveau schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales soit élaboré à l'échelle de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il constitue un support en vue d'adapter l'offre de services à la diversité et à l'évolution des besoins aux niveaux régional et départemental. Il a vocation à être un outil de pilotage, de régulation et d'aide à la décision. Son élaboration a associé l'ensemble des acteurs concernés aux différentes phases de la démarche.

Afin de faire vivre ce schéma, il a été décidé de prolonger la dynamique de travail collaboratif sur plusieurs thématiques, et ceci aussi au plus près des réalités territoriales par des travaux au niveau départemental.

### FINALISATION DE L'APPUI TECHNIQUE A L'ELABORATION DU SCHEMA

NOMBRE DE JOURS REALISES : 7 jours

## LA DEMANDE DE LA DRDJSCS POUR 2017

Afin de soutenir et valoriser les axes de travail retenus dans le schéma régional et les actions qui en découlent, la DDRJSCS a souhaité que le CREAL apporte son soutien technique sur la mise en œuvre de 2 fiches actions du schéma :

- La qualité de la formation initiale
- La prise en compte des situations complexes
- L'animation de rencontres départementales de lutte contre l'isolement professionnel

### Axe 1 : Développer la qualité de la formation initiale

#### ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2017

- Elaboration d'une feuille de route
- Organisation et animation de 2 groupes de travail
- Capitalisation des réflexions et élaboration des comptes rendus

NOMBRE DE JOURS REALISES : 6 jours

### AXE 2 : Gérer les situations complexes

#### ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2017

- Elaboration d'une feuille de route
- Organisation et animation de 2 groupes de travail
- Capitalisation des réflexions et élaboration des comptes rendus

NOMBRE DE JOURS REALISES : 6 jours

### AXE 3 : Co-Organiser les journées d'information dans certains départements (fiche action schéma n° 12)

#### ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2017

- Conception, diffusion, traitement et analyse d'un questionnaire de recueil de besoins/attentes

NOMBRE DE JOURS REALISES : 3 jours

### Transversal : Relations DDRJSCS/CREAL

NOMBRE DE JOURS REALISES : 1 jour



## 11. FORMATION CROISEE INTERPROFESSIONNELLE ET INTERSECTORIELLE

### OBJECTIFS :

La réussite des parcours de scolarisation des enfants en situation de handicap au sein des écoles ordinaires suppose une modification profonde des organisations scolaires et médico-sociales, une évolution de l'offre médico-sociale et un décloisonnement entre les secteurs de manière à s'ancrer dans une logique de l'école résolument inclusive.

Dans la fiche action n°7 de la convention conclue entre l'ARS et la Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes, une des modalités retenues pour atteindre l'objectif ci-dessus consiste à favoriser des actions de formations interprofessionnelles et intersectorielles.

L'ARS souhaite que le CREAI pilote une co-ingénierie associant des acteurs ciblés de la formation concernant d'une part, la conception des formations croisées et d'autre part, le suivi de leur mise en place et l'évaluation de leurs impacts au sein de la région.

Les formations croisées s'adresseront à des publics de professionnels d'établissements scolaires, de professionnels d'ESMS (IME, SESSAD, ITEP, CMPP, CAMSP)

Les objectifs opérationnels du CREAI sont les suivants :

- Mettre à disposition des organismes de formation (OPCA) un projet pédagogique formalisé, co-construit avec eux, pour la mise en œuvre des formations croisées
- Mettre un œuvre, un dispositif « stratégique » permettant la participation et la sensibilisation des chargés de la formation, des OF, afin de les sensibiliser au contexte, à l'état des connaissances actuelles et, *in fine*, démultiplier l'essaimage et le transfert de connaissances.
- Construire avec l'ARS et la Région académique des modalités de suivi régional des formations suivies et de leurs impacts sur l'état des connaissances et des pratiques professionnelles des personnes formées et de leur entourage professionnel

### ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2017

- ➔ Un rapport de synthèse sur l'analyse de l'offre de formation existante pour favoriser l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap
- ➔ Conception d'un processus d'élaboration du cahier des charges
- ➔ Mobilisation des acteurs
- ➔ Elaboration d'un début de cahier des charges

### NOMBRE DE JOURS REALISES : 7 JOURS

## 12. SOUTIEN DE L'ANIMATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION SUR L'INCLUSION SCOLAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP (financement 2017)

### OBJECTIFS

Afin de soutenir et valoriser la démarche régionale en matière d'école inclusive et les actions qui en découlent, le CREAI est missionné pour concevoir et animer, en lien avec les acteurs de la scolarisation, une stratégie de communication basée sur la création et la diffusion de contenus. Il s'agit ainsi de **faire vivre la convention régionale en favorisant la circulation de l'information, la connaissance et les liens entre les différentes ressources existantes en région autour de scolarisation des enfants en situation de handicap.**

Cette stratégie de communication s'adresse à la fois aux familles, aux professionnels du social / médico-social et aux professionnels de l'Education Nationale.

L'objectif est de faciliter l'engagement des acteurs en construisant une relation de proximité avec la Convention thématique en faveur de l'école inclusive.

La mise en place d'une stratégie de communication a pour objectifs :

- De suivre les avancées de la mise en œuvre de la convention en faveur de l'école inclusive
- De valoriser des expériences et des parcours réussis
- De permettre aux professionnels de l'éducation et de l'action sociale et médico-sociale de mieux se connaître et s'articuler en favorisant la diffusion des bonnes pratiques et de l'innovation
- D'informer et de sensibiliser le grand public à la question du handicap de l'enfant à l'école
- De permettre aux enfants en situation de handicap et à leurs familles de connaître et d'exercer leurs droits en matière de scolarisation
- De promouvoir l'inclusion parentale en donnant aux parents accès à une meilleure information, qui leur permettra d'être un acteur à part entière dans le parcours de scolarisation de leur enfant
- De soutenir la communication des données régionales et nationales disponibles

### LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2017 :

- ➔ Recueil et sélection de contenus à intégrer dans le premier dossier de presse
- ➔ Formalisation d'un projet du premier dossier de presse
- ➔ Réalisation d'interview auprès de 4 familles et rédaction de vignettes

### NOMBRE DE JOURS REALISES : 11.5 JOURS

## 13. OBSERVATION ET EVALUATION - Ecole inclusive (financement 2017)

### OBJECTIFS

La convention thématique en faveur de l'école inclusive conclue entre l'ARS et la Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes fixe des cibles prioritaires et des objectifs précis pour promouvoir l'école inclusive.

Des actions d'observation sont prévues pour suivre et évaluer ces derniers et également étudier les impacts structurels.

Dans le cadre de la convention, le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes, en application de ses missions d'observation décrites dans l'instruction ministérielle du 24 avril 2015, est sollicité pour mettre en œuvre la fiche action susmentionnée.

Il s'agit d'observer :

- La qualité des parcours de scolarisation et d'accompagnement, leur continuité et les possibilités offertes aux jeunes en matières d'insertion professionnelle et sociale ;
- La mise en place des PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) pour tous les enfants dont la situation de handicap le nécessite ;
- Les conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap, l'évolution vers des modalités inclusives et/ou les modalités pour garantir l'accès aux apprentissages quelle que soit la situation de handicap ;
- L'évolution des structures médico-sociales et des structures scolaires assurant la scolarisation et la formation des jeunes en situation de handicap ;
- Les collaborations entre les structures scolaires et les structures médico-sociales au service de la réussite des parcours de scolarisation et d'accompagnement ;
- Les complémentarités entre les structures médico-sociales mises en œuvre également au service de ces parcours ;
- L'évolution des besoins à couvrir, la qualité de la couverture géographique et l'état de la réponse à la diversité des besoins, au regard de l'équité d'accès.

*L'année 2017 est conçue comme une année socle pour bâtir l'observation en routine.*

*Pour ce faire, le CREAL exploitera, pour cette première année, les données disponibles sur les modes de scolarisation des enfants en situation de handicap dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.*

*Parallèlement à cette analyse quantitative, le groupe de travail mentionné ci-dessus se réunira afin de définir conjointement des indicateurs qui pourront être exploités à partir de 2018 et suivis dans le temps.*

## **ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2017**

- Etat des lieux des données disponibles - rédaction d'une note présentant les indicateurs disponibles dans les différentes sources de données
- Exploitation des données de l'enquête 32 pour l'année 2016
- Recueil de données auprès des MDPH et MDA d'octobre à décembre 2017 : Malgré 4 relances, 5 MDPH n'ont pas répondu à fin 2017 à notre sollicitation [Ain, Cantal, Drôme, Loire et Rhône]
- Recueil de données auprès des groupes techniques départementaux de novembre à décembre 2017
- Recueil de données auprès des DD-ARS et IA-DASEN (Offre en ULIS/UE en établissement médico-social/UE en établissement sanitaire/UE externalisées) d'octobre à décembre 2017
- Recueil d'indicateurs concernant la fiche thématique 1 « Externalisation des Unités d'Enseignement »

## **COMMENTAIRES :**

- L'analyse des enquêtes 3 et 12 de la DEPP<sup>1</sup> pour 2016 et 2017 n'ont pas pu être réalisées car les données n'ont pas été disponibles en raison de mouvements de grève.

---

<sup>1</sup> Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

- L'analyse de l'enquête 32 de la DEPP de 2017 n'a pas pu être réalisée car les données ne sont pas encore disponibles.
- Le traitement et l'analyse de l'enquête « Etablissement sociaux et médico-sociaux », a été supprimé lors du COTEC du 4 Octobre 2017.
- Les formations croisées n'ont pas été déployées en 2017, aussi, aucun recueil d'indicateurs concernant la fiche thématique 7 « Actions de formation et de recherche » n'a pas pu être réalisé.

**NOMBRE DE JOURS REALISES : 13.5 jours**

## **14. EXTERNALISATION DES UE (financement 2017)**

### **OBJECTIFS :**

L'arrêté du 2 avril 2009 précise les modalités de création et d'organisation des unités d'enseignements (UE) au sein des établissements et services médico-sociaux. Les politiques nationales sont aujourd'hui tournées vers un mouvement d'externalisation des unités d'enseignement, soit un retour de ces unités portées par le médico-social au sein de l'école ordinaire. Un mouvement supposant d'une part une école plus inclusive et d'autre part une évolution des structures médico-sociales.

L'instruction n° DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) fournit un cahier des charges national pour ces dites UE externes.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpe et la région académique se sont formellement engagées dans le mouvement d'externalisation des UE, à l'occasion de la signature d'une convention thématique en faveur de l'école inclusive le 21 septembre 2016. Dans le cadre de cette convention, EN et AN se sont fixées un double objectif, en termes d'unités mais aussi d'enfants bénéficiaires, pour les 3 et 5 années à venir.

Afin d'assurer le suivi annuel de l'avancée de ces objectifs d'externalisation, l'ARS missionne le CREAI pour conduire une enquête annuelle.

### **LIVRABLES ET ACTIONS REALISES AU 31 DECEMBRE 2017:**

- Conception, diffusion et traitement d'un questionnaire auprès des établissements médico-sociaux Handicap Enfants
- Réalisation de 10 entretiens avec des directeurs d'établissements médico-sociaux et élaboration d'une synthèse de ces derniers
- Rédaction d'une note d'analyse comparée des sources de données concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap

**NOMBRE DE JOURS REALISES : 15.6 jours**

## **15. OBSERVATION DES PARCOURS DES ENFANTS AYANT FREQUENTE LES UNITES D'ENSEIGNEMENT MATERNELLES (financement 2017)**

**Compte tenu de la mobilisation de l'ARS et de la région académique sur les autres axes de la convention sur l'école inclusive, cet axe a été reporté dans sa réalisation à 2018. Il sera certainement amené à être ajusté compte tenu du 4<sup>ème</sup> plan autisme à venir.**

## **16. ANALYSE DU LIVRET AUTISME AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (LAARA) ET MODELISATION POUR UNE ANALYSE ANNUELLE EN ROUTINE (financement 2017)**

### **OBJECTIFS**

Depuis 2015 et soutenu par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le CRA Rhône-Alpes et le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes ont travaillé avec des associations de familles afin de réactualiser ce livret, désormais appelé LAARA (Livret Autisme Auvergne-Rhône-Alpes).

Actualisé au regard des nouvelles recommandations HAS et ANESM, ce nouveau livret LAARA permet de poursuivre la cartographie des établissements et services accueillant des personnes avec TSA et ainsi offrir une meilleure connaissance de l'offre d'accompagnement pour les personnes avec des troubles du spectre autistique.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- ➔ Améliorer la connaissance de l'offre et son évolution au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec le plan national autisme
- ➔ Permettre une mise à jour en continu des données des ESMS via un espace numérique sécurisé
- ➔ Valoriser les données collectées en organisant leur traitement annuel et une mise à disposition pour les familles et les professionnels
- ➔ Modéliser une analyse en routine des données renseignées dans le LAARA

### **LIVRABLES ET ACTIONS REALISEES AU 31 DECEMBRE 2017 :**

- ➔ Diffusion et fiabilisation du questionnaire
- ➔ Modélisation de l'analyse des livrets LAARA
- ➔ Elaboration en cours d'une analyse régionale des livrets LAARA contenant des focus départementaux sur des données clés permettant une mise en perspective des données au regard du 3ème plan autisme sera réalisée, en lien avec le CRA. Des cartographies de l'offre pour les personnes avec des TSA seront réalisées.
- ➔ Présentation des premières données régionale issues des livrets LAARA au Comité de Pilotage du CRA (29/09/2017)

### **NOMBRE DE JOURS REALISES : 46.75 jours**

# Récapitulatif d'activité 2017

	Nb de jours à réaliser en 2017/2018	Total facturés pour 2017	Montant 2017	Solde pour 2018	Montant 2018
Transformation de l'offre des CMPP de la région Auvergne-Rhône-pes	107	102,55	112 905,00 €	4,45	4 895,00 €
Etude des PCPE de la région	48	25	27 500,00 €	23	25 300,00 €
Observation en routine : portraits départementaux - Analyse de l'évolution des données sur 3 ans (nouvelle commande)	16	16	17 600,00 €	0	0,00 €
Accompagner l'adaptation de l'offre médico-sociale - Campagne de revalorisation des agréments des ESMS Handicap auvergnats (volet adultes) Travaux préparatoires	3	3	3 300,00 €	0	0,00 €
Réflexion sur l'accompagnement des parcours des personnes en situation de handicap/ <i>Enfants - Yssingelais</i>	42	42	46 200,00 €	0	0,00 €
Réflexion sur l'accompagnement des parcours des personnes en situation de handicap / <i>Adultes - Est Lyonnais et Nord Isère</i>	143	143	157 300,00 €	0	0,00 €
Réflexion sur l'accompagnement des parcours des personnes en situation de handicap/ <i>Adultes - Yssingaux</i>	82	73,25	80 575,00 €	8,75	9 625,00 €
Réflexion sur l'accompagnement des parcours des personnes en situation de handicap / <i>Modélisation Enfants + Adultes</i>	8	4	4 400,00 €	4	4 400,00 €
Réflexion sur l'accompagnement des parcours des personnes en situation de handicap / <i>Enfants+ Adultes Vichy</i>	160	0,9	990,00 €	159,1	175 010,00 €
Autre fonction observation du CREAI (PIEROS)	10	10	11000	0	0,00 €

Recensement des dispositifs innovants - ANCREAI	15	15	16 500,00 €	0	0,00 €
Journée d'étude - Protection de l'enfance et Handicap, 8 mars 2017			16622		
Fonction conseil technique	13	12	13 200,00 €	1	1 100,00 €
Actions pour la DRJSCS - Schéma des mandataires	7	7	7 700,00 €	0	0,00 €
Animation groupe formation initiale - DDRJSCS	6	6	6 600,00 €	0	0,00 €
Animation groupe Situations complexes - DDRJSCS	6	6	6 600,00 €	0	0,00 €
Appui aux DDCS pour l'organisation journée départementale lutte contre isolement - DDRJSCS	15	3	3 300,00 €	12	13 200,00 €
Suivi de la convention avec la DDRJSCS	1	1	1 100,00 €	0	0,00 €
Formations croisées interprofessionnelles	17	7	7 700,00 €	10	11 000,00 €
Stratégie de communication Ecole inclusive	26,5	11,5	12 650,00 €	15	16 500,00 €
Observation et évaluation - Ecole inclusive	42	13,6	14 960,00 €	28,4	31 240,00 €
Externalisation des UE	37	15,6	17 160,00 €	21,4	23 540,00 €
Observation des parcours des enfants ayant fréquenté une UEM	20	0	0,00 €	20	22 000,00 €
LAARA	62,5	46,8	51 480,00 €	15,7	17 270,00 €
<b>Total</b>	<b>887</b>	<b>564,2</b>	<b>637 342 €</b>	<b>322,8</b>	<b>355 080,00 €</b>

# Etude nationale pour l'IRESP (réseau des CREAI)

---

## L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL DES PERSONNES HANDICAPEES AVANÇANT EN AGE

### OBJECTIFS

La thématique du vieillissement des personnes en situation de handicap occupe une place centrale dans les politiques publiques depuis les années 2000. Elle renvoie à deux difficultés majeures. En premier lieu, l'augmentation de l'espérance de vie amène l'émergence d'un nouveau public à la croisée de deux catégories d'intervention du secteur social et médicosocial : celui des « personnes handicapées » et celui des « personnes âgées ».

Ce public met à mal le processus de catégorisation qu'utilise traditionnellement le secteur médicosocial pour définir le sens et les modalités de son action, et représente ainsi « *un puissant révélateur des politiques sociales catégorielles instaurées dans les années 70* » (Guyot, 2004). En second lieu, l'émergence de ce public rend nécessaire l'adaptation de dispositifs qui ont été créés, à leur origine (au milieu des années 70), pour des personnes qui n'étaient pas censées vieillir.

La majorité des travaux et réflexions portant sur le vieillissement des personnes handicapées promeut une diversification de l'offre d'accompagnement. Mais la question de la diversification dépasse celle du vieillissement. On assiste ainsi à un développement des formes d'habitat alternatives : colocations entre personnes handicapées avec mise en commun des prestations de compensation du handicap et accompagnement d'un service, regroupement de logements individuels sous forme de pensions de famille, habitats groupés au sein d'un même immeuble ou de maisonnettes implantées sur le même site et mis à disposition de personnes en situation de handicap, pour n'en citer que quelques exemples. Ces projets affichent une volonté de sortir des réponses traditionnelles de type « tout établissement » ou « tout domicile ».

L'hypothèse centrale de cette recherche est que les dispositifs innovants d'accompagnement qui se développent aujourd'hui auprès de publics de tous âges et le plus souvent comme des solutions alternatives au « tout institutionnel » ou « tout domicile », peuvent constituer un support pour penser de nouvelles formes d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

Le cadre d'analyse propose d'envisager les réponses non pas à l'aune des types d'habitat proposés par les promoteurs, mais à l'aune des modes d'habiter des personnes handicapées vieillissantes, c'est à dire :

- Leur plus ou moins grande capacité à penser, définir, agir sur la construction des espaces de vies ;
- Leur plus ou moins grande capacité à penser, définir, agir sur l'organisation du temps quotidien en termes d'activités (ou de non activités) et de participations sociales ;
- Leur plus ou moins grande capacité à penser, définir, agir sur les ressources nécessaires à mobiliser pour atteindre ce mode d'habiter, y compris les ressources propres des personnes.

Ont été retenus des départements ruraux et urbains, disposant d'un taux d'équipement plus ou moins élevé, et situés dans des régions différentes. Pour la région, l'Allier et le Rhône ont été sélectionnés.

Notre CREAI a été associé au travail de définition de la typologie des modes d'accueil et d'accompagnement susceptibles de répondre aux projets de vie des personnes handicapées vieillissantes

### LIVRABLES ET ACTIONS REALISEES AU 31 DECEMBRE 2017 :

- ➔ Réalisation d'un entretien auprès de l'ARS et élaboration d'un compte rendu
- ➔ Réalisation d'un entretien auprès des Conseils départementaux et élaboration d'un compte rendu
- ➔ Réalisation d'entretiens auprès de 8 établissements de l'Allier et du Rhône et élaboration des comptes rendus

### NOMBRE DE JOURS REALISES : 12 jours



# Cotisation / Contribution

Sans avoir totalement réussi à revenir au niveau de 2015, l'année 2017 présente une amélioration du niveau de cotisations de l'ordre de +8% par rapport à l'année précédente.

La représentation par département reste globalement stable, les augmentations les plus significatives par rapport à 2016 se produisent sur les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, la baisse la plus importante sur la Haute-Savoie.

Notons que le Cantal n'est plus représenté au sein de nos adhérents depuis 2016.

- Répartition des cotisations par département :

Département	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Pourcentage 2017
Ain	700 €	500 €	700 €	4,83 %
Allier	100 €	50 €	400 €	2,76 %
Ardèche	300 €	200 €	100 €	0,69 %
Cantal	50 €	0 €	0 €	0,00 %
Drôme	1 500 €	1 400 €	1 200 €	8,28 %
Isère	1 700 €	1 400 €	1 400 €	9,66 %
Loire	1 500 €	1 400 €	1 500 €	10,34 %
Puy-de-Dôme	1 100 €	900 €	1 800 €	12,41 %
Haute-Loire	100 €	200 €	400 €	2,76 %
Rhône	6 100 €	5 700 €	5 600 €	38,62 %
Savoie	600 €	500 €	500 €	3,45 %
Haute-Savoie	1 700 €	1 200 €	900 €	6,21 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 450 €</b>	<b>13 450 €</b>	<b>14 500 €</b>	<b>100 %</b>

- **Répartition des contributions par département :**

Après avoir stoppé en 2016 une chute des adhésions et notamment du nombre de contribuants constatée depuis 5 ans, nous avons significativement inversé la tendance avec une hausse des contributions de +8,5% pour un résultat total (cotisations + contributions) suivant une hausse équivalente (+8,5% également).

Si nous pouvons à la fois nous réjouir et nous féliciter de ce résultat, très certainement dû aux efforts apportés en termes de suivi et de relation aux adhérents, nos objectifs pour 2018 restent inchangés depuis 2016 : traduire en services et actions concrètes notre volonté de dialogue, de support et de service rendus à nos adhérents.

Département	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Pourcentage 2017
Ain	10 981 €	17 636 €	13 781 €	4,80 %
Allier	5 416 €	4 459 €	10 622 €	3,70 %
Ardèche	11 370 €	8 626 €	6 830 €	2,38 %
Cantal	631 €	0 €	0 €	-
Drôme	21 536 €	24 106 €	22 832 €	7,95 %
Isère	13 746 €	24 021 €	24 047 €	8,38 %
Loire	35 498 €	36 590 €	42 396 €	14,77 %
Haute-Loire	178 €	0 €	0 €	-
Rhône	132 708 €	127 545 €	142 336 €	49,58 %
Puy-de-Dôme	9 324 €	8 306 €	7 797 €	2,72 %
Savoie	1 199 €	1 119 €	1 119 €	0,39 %
Haute-Savoie	13 115 €	11 930 €	11 775 €	4,10 %
Jura			3 574 €	1,24 %
<b>TOTAL</b>	<b>255 702 €</b>	<b>264 338 €</b>	<b>287 109 €</b>	<b>100 %</b>

# Le service emploi

La hausse du chiffre d'affaire du service emploi se poursuit, et progresse de 28% par rapport à 2016 (après une progression de +33% entre 2015 et 2016).

Après avoir presque égalé le nombre d'offres d'emplois postés par les adhérents en 2016, les non-adhérents ont définitivement rattrapé ceux-ci en 2017.

Les chiffres de publication sont très encourageants sur ces deux segments : +21% pour les adhérents, et +29% pour les non-adhérents. Pour une augmentation totale d'offres publiées de +25%.

	2016	2017
Nombre d'offres publiées par les adhérents	892	1 083
Nombre d'offres publiées par les non adhérents	841	1 086
<b>Nombre total d'offres publiées</b>	<b>1 733</b>	<b>2 169</b>

## Evolution du chiffre d'affaires du service emploi

2015	2016	2017
49 405 €	65 850 €	84 285 €

# Rapport financier 2017

## Compte de résultat au 31 décembre 2017

LIBELLES	RESULTAT 2016	RESULTAT 2017	BUDGET 2017
<b>PRODUITS</b>			
Contributions + cotisations	281 234	301 611	250 000
Etudes / Observation / Recherche	525 168	646 462	580 000
Interventions / Formations / Conseil	502 876	504 003	580 000
Animation / Journées Etudes	22 050	13 236	40 000
Service Emploi	64 262	84 285	55 000
Mise à disposition du personnel	0	16 248	0
Produits divers (trans.ch - refac frais dép - repr.prov.)	66 009	132 758	50 000
Produits financiers	1 648	2 684	0
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 463 247</b>	<b>1 701 287</b>	<b>1 555 000</b>
<b>CHARGES</b>			
Achats et charges externes	381 735	330 907	316 481
Sous traitance	40 415	47 219	100 000
Mise à disposition du personnel AGM et CRIAS	513 338	551 325	608 803
Impôts et taxes	6 610	6 229	6 150
Frais de personnel	461 197	550 161	407 816
Charges financières	18 625	16 327	16 257
Dotations amort / provisions	73 821	74 274	99 493
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 495 741</b>	<b>1 576 442</b>	<b>1 555 000</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ET FINANCIER</b>	<b>-32 494</b>	<b>124 845</b>	<b>0</b>
Produits exceptionnels	7 377	3 032	0
Charges exceptionnelles	3 590	15 548	0
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3 787</b>	<b>-12 516</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-28 707</b>	<b>112 329</b>	<b>0</b>

## Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF	NET 2016	NET 2017
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
Immobilisations incorporelles	13 040	2 594
Immobilisations corporelles	420 372	379 357
Immobilisations financières	2 308	2 220
<b>TOTAL</b>	<b>435 720</b>	<b>384 171</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Clients et comptes rattachés	292 249	212 716
Autres créances	96 335	233 993
Disponibilités / VMP	730 868	656 487
Charges constatées d'avance	215	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 119 667</b>	<b>1 103 196</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 555 387</b>	<b>1 487 367</b>

PASSIF	NET 2016	NET 2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Autres réserves	114 935	275 542
Report à nouveau	152 089	123 382
Résultat de l'exercice	-28 707	112 329
Fonds associatifs / prov. réglementées	160 607	0
<b>TOTAL</b>	<b>398 924</b>	<b>511 253</b>
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques et charges	119 003	37 201
<b>TOTAL</b>	<b>119 003</b>	<b>37 201</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées	428 755	389 606
Fournisseurs et comptes rattachés	23 295	6 194
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	207 992	165 293
Produits constatés d'avance	377 418	377 820
<b>TOTAL</b>	<b>1 037 460</b>	<b>938 913</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 555 387</b>	<b>1 487 367</b>

## Variations significatives

### Compte de résultat

<b>PRODUITS</b>	<i>Contributions / cotisations</i>
	<i>Service Emploi</i>
	<i>Formations / conseils</i>
	<i>Etudes Observation Recherches</i>
	<i>Animation</i>
	<i>Mise à disposition de personnel</i>
	<i>Produits divers</i>

<b>CHARGES</b>	<i>Achats et charges externes</i>
	<i>Sous-traitance</i>
	<i>Frais de personnel - mise à disposition</i>
	<i>Provisions diverses</i>
	<i>Charges exceptionnelles</i>

### Bilan

<b>ACTIF</b>	<i>Actif immobilisé</i>
	<i>Clients et comptes rattachés</i>
	<i>Autres créances</i>
	<i>Disponibilités / VMP</i>

<b>PASSIF</b>	<i>Capitaux propres</i>
	<i>Provisions pour risques et charges</i>
	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>
	<i>Dettes fiscales-sociales/autres dettes</i>
	<i>Produits constatés d'avance</i>

<b>Variations avec BP</b>	
<b>51</b>	Le BP avait été fait avec prudence + retour d'un gros contribuant (20 k€)
<b>30</b>	Activité du service emploi en forte progression
<b>-76</b>	Manque d'activité en formations/conseil par rapport au BP
<b>66</b>	Forte activité en Etudes due à une demande soutenue de l'ARS
<b>-27</b>	Manque de journées d'études sur 2017
<b>16</b>	Refacturation personnel Creai à Crias
<b>83</b>	Reprise provision : litige copieur + ind.départ retraite (figurant en charges)
<b>15</b>	Pas de variations significatives
<b>-53</b>	Les ressources internes ont été prioritaires
<b>85</b>	Variation provenant en partie d'une indemnité de départ en retraite (en produits/reprise de provision)
<b>-25</b>	Pas d'augmentation de provision retraite et aucune autre provision constituée
<b>15</b>	Apport fonds de dotation

Diminution du fait de la dotation aux amortissements  
 Diminution des créances clients au 31.12.17  
 La variation provient essentiellement des produits à recevoir (130 k€ sur "Pascaline")  
 La variation de la trésorerie est intrinsèquement liée aux autres variations bilancielles

Les capitaux figurant en fonds associatifs et prov. réglementées au 31.12.16 ont été remontés en autres réserves au 31.12.17  
 Les capitaux propres ont évidemment augmenté de 112 329 €, montant du résultat 2017  
 La variation du montant de la provision est essentiellement due au départ à la retraite d'un salarié générant la reprise du montant provisionné

Emprunt immobilier  
 La variation est principalement due aux comptes de créditeurs divers (montant dû réciproquement entre les structures)

Les produits constatés d'avance proviennent du décalage entre l'encaissement et le réalisé concernant les études

#### Adresse

75 cours Albert Thomas  
69447 Lyon cedex 03

#### Téléphone

04 72 77 60 60

#### Télécopie

04 78 37 03 38

#### Courriel

[accueil@creai-ra.org](mailto:accueil@creai-ra.org)

#### Site Internet

<http://www.creai-ra.com>